

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE DE RUHENGARI.

/COPIE/

Ruhengeri, le 8 janvier 1962.

Nº 97/Just.3/02.

Objet :

Affaire SIMBA.

MINUTEE : ARNOULD.
COLLATIONNEE : ARNOULD.

A Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi
à

A S T R I D A.

Monsieur le Substitut,

Suite à votre rappel nº 7810/R.M.P.
21.408/H/J.K du 28 décembre 1961, j'ai l'honneur de
vous informer de ce que l'affaire élargée a été jugée
le 17/10/1961 par le Juge de Police Suppléant SPELTINX
sous le nº 4/SP.G.

Ce jugement a été transmis pour révision
le 21/10/1961 (réf. ma lettre 3090/Just.4/03).

Le Juge de Police Suppléant,

ARNOULD.

Ruhengeri



9606

M/I.-
PARQUET DE ASTRIDA

Astrida le 28 décembre 1961.-

N° 7810/RMP.21.408/H/JK.-
Aff. SIMBA.-

URGENT

N° 54	Just 3/02
	6.1.62
	AT

le Juge de Police?
Monsieur ~~Officier de Police~~ Judiciaire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma lettre R.I. n° 5699/RMP.21.408/H
du 18/9/1961, et vous prie de bien vouloir y réserver
une suite rapide, avec justification de votre retard.

Le Substitut du Procureur du Roi,
J. KEYSER.-



le Juge de Police
A Monsieur ~~Officier de Police~~ Judiciaire

à RUHENGERI X.-